

## SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 28 novembre 2018, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELLAVANCE, Pierre	Représentant	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

### 18-313 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

*\* Gilbert Pigeon arrive à 19h32.*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 18-314 ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-18 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 4<sup>e</sup> mercredi du mois de novembre (art. 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires partie par partie (art. 975 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour le règlement a été donné par Robert Duchesne lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette du 14 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par Yves Detroz lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2018;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.1** du budget et de la répartition des quotes-parts:

- Administration et aménagement (basée sur la population respective et d'une quote-part forfaitaire pour le TNO du Lac Huron)
- Rémunération (basée sur un montant égal pour chacune des municipalités)
- Municipalités rurales (basée sur un montant égal pour chacune des municipalités visées)
- Logiciel Azimut
  - GoNet (basée sur le coût réel pour la Ville de Rimouski et d'un montant égal pour les municipalités visées)
  - Licence de GoCadastre (basée sur un montant égal réparti entre les municipalités visées)
  - Coût d'entretien GoCadastre (basée sur la population respective)
- Prix CCI (basée sur 1/3 à la Ville de Rimouski, 1/3 municipalité de St-Anaclet et 1/3 pour les autres municipalités)

pour la fonction **Administration générale et aménagement** ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.2** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population respective) pour la fonction **Développement de la zone agricole**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur un montant égal pour chacune des municipalités) pour la fonction **Urbanisme**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.4** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur 50 % à la Ville de Rimouski et 50 % aux autres municipalités sur la base de leur population respective) pour la fonction **Culture**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1.5** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population respective) pour la fonction **Cours d'eau**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.1** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la richesse foncière uniformisée) pour la fonction **Développement économique**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.2** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la richesse foncière uniformisée) pour la fonction **Développement régional**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur un montant égal pour chacune des municipalités) pour la fonction **Développement rural**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que la **partie 1.3** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur la population et sur la quantité totale des matières enfouies) pour la fonction **Environnement**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la **partie 1.4** du budget pour la fonction **Terres publiques intramunicipales**, ci-après énoncée, soit adoptée.

*\* Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que la **partie 1.5** du budget pour la fonction **Gestion des droits fonciers sur les terres publiques**, ci-après énoncée, soit adoptée.

*\* Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur le coût d'adhésion et services professionnels) pour la fonction **Code municipal** (cotisations FQM), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.2** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur le nombre de dossiers d'évaluation) pour la fonction **Évaluation foncière**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 3.1** du budget et la répartition des quotes-parts (basée sur une quote-part répartie au prorata d'utilisation pour les municipalités visées par l'entente intermunicipale et sur la richesse foncière uniformisée pour la gestion du logiciel AccèsCité Territoires) pour la fonction **Inspection**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 4.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur un montant égal par site et un pourcentage de la richesse foncière uniformisée pour chacune des municipalités visées) pour la fonction **Inforoute**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 5.1** du budget et de la répartition de la quote-part (basée sur la population respective) pour la fonction **Transport adapté** ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 5.2** du budget pour la fonction **Transport collectif**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la **partie 6.1** du budget pour la fonction **Éolien**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 7.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée à 1/3 sur la population, 1/3 sur la richesse foncière uniformisée et 1/3 sur les bâtiments) pour la fonction **Sécurité incendie** (regroupement des 7 municipalités), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que la **partie 8.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (basée sur un montant égal entre les trois services incendie du territoire) pour la fonction **Schéma de couverture de risques**, ci-après énoncée, soit adoptée.

### 18-315 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE conformément au décret constitutif de la MRC de Rimouski-Neigette, le maire de la Ville de Rimouski et le préfet de la MRC de Rimouski-Neigette sont d'office nommés au sein du comité administratif ;

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Robert Savoie, Robert Duchesne et Gilbert Pigeon comme représentants au sein du comité administratif.

### 18-316 SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune;

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances régulières du conseil de la MRC pour l'année 2019 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC, au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski :

- Le mercredi 16 janvier 2019
- Le mercredi 13 février 2019
- Le mercredi 13 mars 2019
- Le mercredi 10 avril 2019
- Le mercredi 8 mai 2019
- Le mercredi 12 juin 2019
- Le mercredi 10 juillet 2019
- Le mercredi 11 septembre 2019
- Le mercredi 9 octobre 2019
- Le mercredi 13 novembre 2019
- Le mercredi 27 novembre 2019

### 18-317 AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les signataires pour les effets bancaires sont actuellement les personnes suivantes :

Le préfet  
Le préfet suppléant  
Le directeur général et secrétaire-trésorier  
La directrice des finances

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les personnes suivantes pour signer les effets bancaires :

Le préfet  
Le préfet suppléant  
Le directeur général et secrétaire-trésorier  
La directrice des finances

Il est prévu que deux signataires sont requis parmi ces représentants étant le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice des finances.

### 18-318 CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) TEMPORAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dans son organigramme un poste de coordonnateur à la gestion des cours d'eau et au développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation en matière de gestion des cours d'eau pour 2019;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la création d'un poste temporaire à temps partiel (28 heures par semaine) de conseiller(ère) au développement de la zone agricole pour une durée de 12 mois.

### 18-319 AFFECTATION DE SURPLUS / POSTE DE GÉOMATICIEN/NE

CONSIDÉRANT QUE la géomaticienne de la MRC, Lucie Alice Côté, quittera temporairement ses fonctions pour un arrêt de travail en février ou mars 2019;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de surplus libre à l'ensemble d'un maximum de 7 294 \$ pour la transition de cinq semaines dans le cadre du remplacement temporaire de la géomaticienne.

## 18-320 AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE / TRANSFERT DE CONGÉS PERSONNELS

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente avec le syndicat relativement aux transferts de congés personnels.

## AMENAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

### 18-321 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QU'UNE MUNICIPALITÉ DOIT ADOPTER À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-18

CONSIDÉRANT l'adoption, le 12 septembre 2018, du Règlement 6-18 en vue de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien, de faire la mise à jour du recensement des équipements et des infrastructures d'importance dans la MRC ainsi qu'à actualiser une série de cartes pour tenir compte des modifications apportées;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 14 novembre 2018, dudit règlement;

CONSIDÉRANT l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige, suite à l'entrée en vigueur dudit règlement modifiant le schéma, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications que les municipalités doivent apporter;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter suite à l'entrée en vigueur du Règlement 6-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement.

### 18-322 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QU'UNE MUNICIPALITÉ DOIT ADOPTER À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 7-18

CONSIDÉRANT l'adoption, le 12 septembre 2018, du Règlement 7-18 en vue de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'augmenter les superficies maximales des bâtiments d'élevage porcin et d'intégrer de nouvelles définitions relatives à la production animale;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 6 novembre 2018, dudit règlement;

CONSIDÉRANT l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige, suite à l'entrée en vigueur dudit règlement modifiant le schéma, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications que les municipalités doivent apporter;

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter suite à l'entrée en vigueur du Règlement 7-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement.

18-323 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UTILISATION D'UN CORRIDOR À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES / CONDUITE D'AMENÉE D'EAU / LAC DESROSIERS AU RÉSERVOIR LAMONTAGNE (DOSSIERS 420527 ET 420747)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'utilisation permanente d'une superficie agricole nécessaire à la construction et à l'exploitation d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau entre le lac Desrosiers à Saint-Anaclet-de-Lessard et le réservoir Lamontagne à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a sollicité l'avis de la MRC de Rimouski-Neigette dans les dossiers 420527 et 420747;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'autorisation est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif agricole de la MRC;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette émette un avis favorable à la construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau entre le lac Desrosiers à Saint-Anaclet-de-Lessard et le réservoir Lamontagne à Rimouski, telle que présentée dans les dossiers 420527 et 420747 de la CPTAQ.

18-324 DEMANDE D'AUGMENTATION D'HEURES EN INSPECTION RÉGIONALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a reçu la résolution 2018-144 de la Municipalité de Saint-Valérien afin de signifier une demande d'augmentation des heures en vertu de l'entente intermunicipale pour un total de 728 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale stipule qu'une municipalité a la responsabilité d'établir ses besoins annuels en inspection et d'en informer la MRC au plus tard le 30 septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué un travail d'analyse afin d'évaluer la possibilité de répondre à cette demande et qu'il a été constaté que l'augmentation ne peut excéder un total de 600 heures pour l'année 2019;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette confirme l'augmentation du nombre d'heures en inspection régionale de la municipalité de Saint-Valérien pour un total de 600 heures pour l'année 2019, en vertu de l'entente intermunicipale en inspection régionale.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

### **18-325 INTENTION D'AJOUT DE CRÉDITS ADDITIONNELS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QU'une entente de développement culturel a été conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la MRC de Rimouski-Neigette pour 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont rendues disponibles pour des actions liées à la Stratégie maritime du Québec et à la Promotion de la langue française dans le cadre des Ententes de développement culturel avec les Villes et MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir ces montants, une contrepartie équivalente doit être fournie par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite connaître les intentions de la MRC avant la fin du mois de décembre;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette sollicite, dans le cadre de l'entente de développement culturel, une contribution additionnelle de 4 650 \$ du MCCQ pour 2019, soit l'An 2 de ladite entente, en lien avec les crédits additionnels dont il dispose pour des actions liées à la Stratégie maritime du Québec :

<b>Organisme</b>	<b>Projet soutenu</b>	<b>Montant</b>
<b>Comité du patrimoine naturel et culturel du Bic</b>	Patrimoine maritime du Havre du Bic <i>Les sommes associées à ce projet proviendront de l'enveloppe associée à la Stratégie maritime du Québec.</i>	9 300 \$
<b>TOTAL</b>		<b>9 300 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

### **18-326 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / PROTOCOLE D'ENTENTE / TOURISME**

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette



autorise le préfet à signer le Protocole d'entente de délégation en tourisme pour l'année 2019 avec la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER).

Il est de plus convenu que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette charge le directeur général et secrétaire-trésorier de la gestion de la partie du Fonds de développement des territoires attribuable à l'entente.

### 18-327 DÉVELOPPEMENT RURAL / PROTOCOLE D'ENTENTE DE DÉLÉGATION EN DÉVELOPPEMENT RURAL

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer le Protocole d'entente de délégation en développement rural pour l'année 2019-2020 avec la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER).

Il est de plus convenu que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette charge le directeur général et secrétaire-trésorier de la gestion de la partie du Fonds de développement des territoires attribuable à l'entente.

### 18-328 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / CONFIRMATION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES VERSEES A LA SOPER

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette confirme la répartition suivante des sommes versées à la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) pour l'année 2019-2020 dans le cadre de l'entente de délégation en développement économique :

- Transfert FDT : 268 000 \$
- Quote-part : 361 120 \$

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

### 18-329 LOCATION DE CASERNES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2016, la MRC de Rimouski-Neigette déclarait sa compétence totale en incendie sur les territoires des municipalités de Saint-Valérien, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Anaclet-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions préalables, il avait été convenu que la MRC n'assumerait pas de coûts pour la location des casernes en 2017 et que les élus se pencheraient sur la question en vue des prévisions budgétaires pour 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de la résolution 16-089, la MRC prévoyait la location des casernes des municipalités « à un coût raisonnable » fixé par la MRC à compter de 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration des baux aurait un impact sur le budget incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est présentement dans un processus d'étude d'optimisation en ce qui concerne les services incendie du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2017, le conseil de la MRC a déterminé qu'aucun montant ne serait prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2018, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC pendant l'étude d'optimisation;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'étude d'optimisation se terminera dans les prochains mois;

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2019, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC. Il est entendu qu'une analyse sera effectuée en prévision de l'année 2020 selon la résultante de l'étude d'optimisation.

#### 18-330 ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire trésorier à signer l'entente d'assistance mutuelle avec la municipalité de Lac-des-Aigles.

### TNO

#### 18-331 ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-18 POURVOYANT AUX REVENUS ET DEPENSES ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIERE GENERALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISE (TNO) DU LAC HURON DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNEE 2019

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Dorys Taylor lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette le 14 novembre 2018, avec dispense d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par Yves Detroz lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2018;

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Règlement pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour le Territoire non organisé (TNO) du Lac Huron de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette pour l'année 2019* », le tout tel que déposé au livre de règlements de la MRC.

*\* Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

### 18-332 TAXATION ET PERCEPTION DES TAXES POUR LE TNO LAC HURON / MANDAT À LA VILLE DE RIMOUSKI

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la proposition de la Ville de Rimouski pour le service de taxation et perception des taxes pour le TNO Lac Huron pour l'année 2019, à raison de 7,00 \$ par compte de taxes avec un maximum de 1 400 \$, plus les frais de collection selon les coûts réels.

### TRANSPORT

#### 18-333 ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette se trouve actuellement dans une analyse pour son service de transport collectif rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en collaboration avec la Société des transports de Rimouski, a déposé un projet pour une analyse d'optimisation dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif – volet 2, section 2.2.3, *Aide financière pour favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une entente transitoire avec le fournisseur de service;

Il est proposé par Dorys Taylor, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport collectif rural, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 28 février 2019.

#### 18-334 ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport adapté, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

### AUTRES

#### 18-335 MOTION DE FÉLICITATIONS / MONSIEUR CLAUDE ROY

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations, à Monsieur Claude Roy de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, lauréat du prix « *Partenaire Ressource* », lors du 11<sup>e</sup> Gala Reconnaissance Coup de cœur agricole.

18-336 MOTION DE FÉLICITATIONS / MADAME ANNE  
MICHAUD ET MONSIEUR STÉPHANE TREMBLAY

Il est proposé par Pierre Bellavance, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations, à Madame Anne Michaud et Monsieur Stéphane Tremblay de la municipalité de Saint-Fabien, lauréats du prix « *Transfert non-apparenté* », lors du 11<sup>e</sup> Gala Reconnaissance Coup de cœur agricole.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 50.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

---

JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et sec.-trés.